



## Conseil communal d'Arzier - Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 13/2019 :

#### **Demande de crédit de CHF 330'000.— TTC pour l'aménagement d'une présélection sur la route cantonale RC 24 C-P en relation avec le CSI Le Bix**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie avec Madame la syndique Louise Schweizer et Monsieur le municipal Patrick Hübscher en date du 29 octobre 2019 et a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Madame la syndique Louise Schweizer et Monsieur le municipal Patrick Hübscher pour leur disponibilité et leurs réponses.

#### **1. Remarque préliminaire**

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

En particulier sur ce préavis, nous ne nous prononcerons pas sur la proposition de réponse à l'opposition formulée par Me Blanchard (point 2 de la décision figurant à la page 7 du préavis).

#### **2. Examen du préavis**

**Intégration au plan d'investissement :** Cet objet fait partie du plan d'investissements à hauteur de CHF 300'000.

**Budget :** Le montant total du préavis résulte de l'étude comparative de quatre offres. L'offre retenue n'est pas la plus avantageuse en terme purement financier, mais a été jugée la plus cohérente par la Municipalité.

**Modalités de financement :** Le financement de ce préavis est prévu par l'emprunt.

**Amortissement :** L'amortissement de la part de cet investissement qui restera dans les comptes de la commune (soit un quart ou CHF 82'500) est prévu sur 30 ans. Cette période d'amortissement pour cet objet est conforme au règlement sur la comptabilité des communes (art. 17 RCCom) et nous paraît raisonnable.

**Risques particuliers liés à cet investissement :** Il est rappelé ici qu'au terme de la convention liant la commune d'Arzier - Le Muids à l'AISGE, un quart de cet investissement restera en mains de la Commune, soit CHF 82'500.

La charge financière annuelle moyenne de CHF 3'602.50 (CHF 1.35 par habitant) a été calculée sur cette base.

Aucun risque particulier lié à cet investissement n'a été identifié par la commission des finances.

**Amendements :** Aucun.

#### **3. Conclusions**

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 13/2019 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 13/2019 concernant une demande de crédit de CHF 330'000.— TTC pour l'aménagement d'une présélection sur la route cantonale RC 24 C-P en relation avec le CSI Le Bix ;

**Demande de crédit de CHF 330'000.— TTC pour l'aménagement d'une présélection sur la route cantonale RC 24 C-P en relation avec le CSI Le Bix**

---

2. D'accorder un crédit de CHF 330'000.— TTC pour le financement de ce projet ;
3. De financer ce dernier par l'emprunt ;
4. D'amortir la part communale de ce projet de CHF 82'500.-- sur 30 ans.

Arzier-Le Muids, le 31 octobre 2019

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,

Méliné VINCENT

Didier HERMANN,

Vincent GRANDJEAN

Jean-Marie WEYER

Rapporteur